

# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 13 mars 2024

Délibération n°DE\_2024\_03\_003

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Nombre de délégués : 24 Date de réception de l'AR: 15/03/2024

Quorum : 13

Votants : 15 dont 1 suppléant

055-200088961-20240313-DE\_2024\_03\_003-DE

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars, à 17 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 06 mars 2024, s'est réuni en Salle des fêtes de Belleville-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de 570,28 €**

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53 784.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-54 355.21</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>- 570.28</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>- 570.28</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 570.28

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

